

EMPREINTES

Le journal trimestriel de Franche-Comté Nature Environnement

▪ Automne 2009 ▪ numéro 16 ▪ 2,50 €



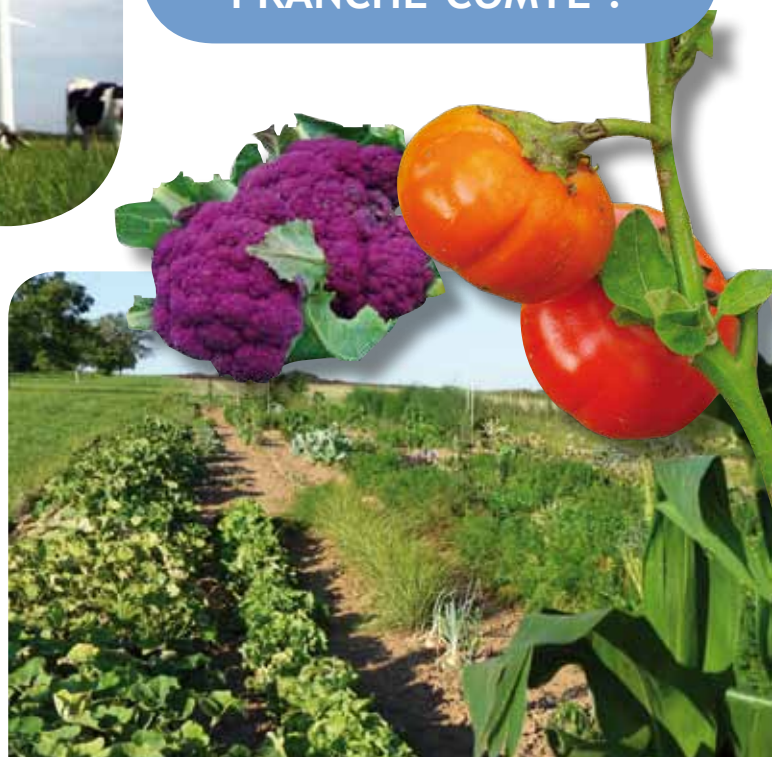
© Valérie Galland

Le milan royal,
sa majesté menacée

DOSSIER :
FAUT-IL PLUS
D'ÉOLIENNES EN
FRANCHE-COMTÉ ?



La vigne se met à nu



Visitez un jardin extraordinaire...

Chaos : état de confusion ayant précédé l'organisation du monde

Un projet de loi particulièrement inquiétant est actuellement en préparation : il s'agit de celui relatif à la programmation militaire qui ne devrait pas directement nous concerner, si son article 5 ne revisitait la sécurité intérieure. En effet, nous, militants écologistes et associatifs, pourrions être poursuivis devant la justice pour des actes, des écrits ou des propos mettant en danger les intérêts de l'Etat ! Et dans ces intérêts, militaires, stratégiques ou économiques, serait inscrit tout ce qui touche au nucléaire, évidemment, mais aussi aux installations classées, aux OGM, etc. Même parler du changement climatique relèverait du secret défense !

Dans la même veine, le projet de loi concernant le développement du Grand Paris constituerait une atteinte remarquable à la démocratie et au patrimoine naturel : enquêtes publiques réduites à minima, décisions inattaquables, constructions sans respect des mesures de protection des bâtiments classés comme des parcs régionaux ou nationaux !

Ces deux projets ont en commun de nier résolument les urgences que nous dénonçons depuis plusieurs décennies et de nous précipiter encore plus dans le chaos que nous nous acharnons à construire depuis 150 ans : rendre toujours plus invivable cette planète que nous pourrions habiter comme un paradis. C'est d'ailleurs le lot de quasiment tous les grands textes ou orientations législatifs récents et actuels, nationaux, européens ou plus largement encore, avec les accords de l'OMC : favoriser le seul développement de l'industrie, du

commerce et de la finance à l'échelle mondiale, quels qu'en soient les coûts humain ou naturel.

Nous ne pouvons qu'estimer d'un autre âge ces décisions : d'évidence, nous provoquons et assistons au grand et inexorable bouleversement planétaire, biologique et climatique. Et les seules orientations sur lesquelles nous devrions travailler d'urgence devraient être celles permettant à l'humanité de les vivre le moins difficilement possible. Eviter au chaos humain de se surajouter au chaos naturel.

Dans ce cadre, il faut réfléchir à déconstruire obstinément ce qui nous a amenés à cette situation actuelle : échapper au maximum à l'usage direct ou indirect des hydrocarbures, responsables de l'augmentation de l'effet de serre et d'innombrables pollutions, déconstruire la mondialisation industrielle et économique (la seule que nous subissons tous sans exception est celle des pollutions, sans frontières) et donc revenir à des sociétés relocalisées sur des territoires à des échelles humaines. Retourner à son jardin, travailler la sobriété énergétique, vivre et faire vivre localement, gérer le temps différemment, autant de choix de vie donnant un sens à notre ligne de vie, nous autorisant à supporter le regard de nos enfants et petits enfants...

Gilles Sené,

président de Franche-Comté Nature Environnement

SOMMAIRE



Actualité en brèves..... p 3

Consommer autrement..... p 4

> Transports en commun et vélos pour aller au boulot : n'hésitez plus !

> La vigne se met à nu



Hérisson qui rit..... p 5
350 !



Hérisson qui pleure..... p 5
Une fausse bonne idée dans le Haut-Doubs



Dossier..... p 6/7
Faut-il plus d'éoliennes en Franche-Comté ?



Les écogestes des collectivités..... p 8
Retour aux gouttes

Nature en Franche-Comté..... p 9
Le milan royal, sa majesté menacée

La parole aux associations..... p 10
AlimenTERRE



Carte blanche..... p 11
Visitez le jardin extraordinaire de Bernard Dupont
La chronique historique de Lucie

EMPREINTES n°16

Trimestriel - automne 2009

Franche-Comté Nature Environnement
MEFC - 7 rue voirin - 25000 Besançon
Tél. 03 81 80 92 98 / FCNE@wanadoo.fr



Directeur de la publication : G. Sené
Comité de rédaction : E. Bunod, L. Grandemange, M. Landry, E. Leboucher, Q. Le Tallec, G. Sené.

Rédacteurs : E. Bunod, E. Castang, F. Dehondt, L. Grandemange, M. Landry, E. Leboucher, P. Legay, Q. Le Tallec, F. Mora, C. Moreau, JP Paul, G. Sené.
Illustrations et photos : V. Galland <http://www.flickr.com/photos/valerie-galland/> (p1) T. Petit (p1, 9) B. Dupont (p1, p11) M. Landry (p1, p4, p7, p11, p12) P. Gleizes/Greenpeace (p1, p4) F. Mora (p3) 350.org (p5) Vergers Vivants (p5) E. Leboucher (p5) CPEPESC (p12) Ciment TP (p7) LPO FC (p7) A. Gray CAPM (p8) F. Ravenot (p9) E. Bunod (p10, p11) CFSI (p10) Ville de Besançon (p12) L. Bettinelli (p12) CREN FC (p12) L. Delafollye (p12).

Conception graphique et mise en page : E. Bunod
Dépôt légal novembre 2009 / ISSN : 1779-871X



Impression : Imprimerie Simon
BP 75 - 25290 Ornans
Imprimé sur papier recyclé.



DANS LE MONDE

La bataille de la pince à linge

Après les batailles citadines pour obtenir le droit d'élever des poules dans son jardin, le combat écolo du moment, aux Etats-Unis, porte sur la liberté du citoyen d'étendre son linge dehors.

En effet, certains Etats n'approuvent pas le séchage en plein air encore perçu comme une « pollution visuelle » ; un homme a même été tué pour ça, par un

voisin furieux. Pour économiser de l'énergie, les partisans du *wind energy drying devices* (sèche-linge éolien) affrontent leurs adversaires au tribunal afin de clarifier la législation. Le sujet soulève alors de nombreuses problématiques comme les droits de l'individu, la propriété privée, les classes sociales, l'esthétique et l'environnement, assez pour que le documentariste britannique Steven Lake en fasse un film, « *Drying for Freedom* » qui sortira en mai prochain. Pour que les petits Américains ne croient pas qu'une pince à linge ne sert qu'à refermer les paquets de chips, le 19 avril a été décrété « *National Hanging Day* » (jour national de l'étendage) par les militants de la corde à linge.

Vous avez dit combien ?

30 sur 66, c'est le nombre de jouets toxiques trouvés par 60 millions de consommateurs sur une liste de joujoux figurant en bonne place dans les linéaires de Noël. Les substances incriminées ? Phtalates (perturbateurs de la reproduction), formaldéhyde (cancérogène), colorants azoïques (potentiellement cancérogènes en se dégradant), conservateurs allergisants et irritants ou métaux lourds (baryum, plomb, antimoine, sélénium...). Les 30 jouets épinglés contiennent une ou plusieurs de ces molécules, comme par exemple la bouée gonflable Barbie, les pochettes Hello Kitty, le petit ensemble maquillage Miss, le poupon Swimmer Beedibies de Corolle ou Dora l'exploratrice de Mattel et même des jouets en bois comme la tortue puzzle de Ludi' Bois ou la Valise puzzle magnétique Janod. Seules les peluches testées pourront être toutouillées sans crainte puisque exemptes de formaldéhyde ! On peut donc se poser des questions : la réglementation est-elle suffisante et pourquoi aucun contrôle indépendant ? Pour ne pas intoxiquer votre sapin et surtout vos bambins, quelques conseils : lavez les peluches avant utilisation, évitez les jouets parfumés, choisissez des jouets en bois non vernis et aérez les produits neufs en plastique.

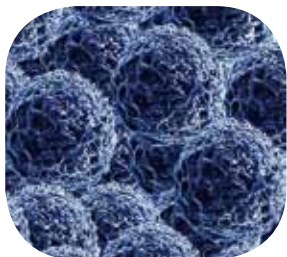
Pour en savoir plus : www.wecf.eu et www.60millions-mag.com



EN FRANCHE-COMTE

Les Nanoparticules en questions à Besançon

Dans le cadre du débat public national relatif aux nanotechnologies, chercheurs, entrepreneurs, membres associatifs et particuliers se sont réunis le mardi 24



novembre à Besançon. La nanotechnologie est un système de production d'une précision de l'ordre du nanomètre mais ne produit pas forcément de nanoparticule. Or, les échanges se sont essentiellement concentrés sur ces dernières car elles soulèvent de nombreuses questions. Elles sont utilisées pour différentes propriétés : antibactériennes, pouvoir de réflexion dans certains écrans solaires, pigments dans des peintures et cosmétiques... Si, depuis dix ans, plus de 1 000 produits en contiennent, aucune loi française n'impose leur traçabilité, ni le signalement de leur présence sur les étiquettes. Pour Jacques Terraz de FCNE, intervenant lors de la soirée, « *le débat arrive un peu tard pour ces nanoparticules dont les impacts sur la santé et l'environnement sont totalement inconnus. A ce jour, il n'existe pas même de procédé pour les détecter. Nous savons pourtant qu'elles ont le pouvoir de s'introduire dans les cellules et les chaînes ADN.* » Suivant les sortes de nanoparticules, des atteintes sont possibles au foie, aux reins, au cerveau et aux testicules. Attention, nous jouons une fois de plus aux apprentis sorciers...

www.debatpublic-nano.org

Le grand retour de la déesse précieuse

La connaissance de la biodiversité régionale progresse et ne nous réserve fort heureusement pas que des mauvaises surprises. C'est par le plus grand des hasards que la déesse précieuse, espèce qui n'avait été mentionnée en France qu'en Savoie il y a 133 ans, a été redécouverte dans une tourbière du massif jurassien. Continentale, elle se rencontre de la Sibérie à l'Allemagne et a été récemment retrouvée en Suisse. Cette demoiselle est extrêmement exigeante et a un milieu de vie très particulier. Disparue de plusieurs pays, elle figure sur la liste rouge des espèces les plus menacées du monde établie par l'Union internationale de conservation de la nature (UICN). La population découverte est extrêmement réduite et potentiellement menacée. Des recherches ultérieures permettront d'établir s'il s'agit d'une population relictuelle ou de la reconquête d'un site restauré récemment par son gestionnaire.

François Dehondt et Frédéric Mora (OPIE Franche-Comté)



Welcome plate-forme !

Après neuf ans de réflexion et onze mois de conception, l'association « plate-forme franco-comtoise d'éducation à l'environnement vers un développement durable » est enfin née le 18 novembre 2009.

Une soixantaine de personnes représentant plus de 30 structures opératrices ont fait le déplacement jusqu'à Besançon pour assister et participer à l'assemblée générale constitutive de cette structure soutenue financièrement par le Conseil régional et l'Agence de l'eau. La plate-forme fédère les organismes (associations, collectivités, établissements publics, entreprises...) engagés et volontaires pour participer à la mise en place d'une stratégie d'EEDD qui toucherait tous les territoires et tous les publics. En effet, la prise de conscience environnementale ne peut passer que par une éducation ou sensibilisation efficace et donc par la mutualisation et les échanges entre les acteurs qui transmettent à d'autres leurs valeurs.

Dans cette mesure, FCNE s'est engagée et a été élue pour administrer la plate-forme aux côtés des CPIE, de la maison de la réserve du lac de Remoray, de la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, du Conseil général du Territoire de Belfort, de la Roche du trésor, de la MNEP, de la maison de la nature des vosges sâonoises et de l'AJENA.

Emilie Castang

Contact : e.castang.peefc@orange.fr – 03 81 65 78 37

Transports en commun et vélos pour aller au boulot : n'hésitez plus !

Depuis le 1^{er} janvier 2009, chaque salarié peut demander à son employeur le remboursement de la moitié du coût de l'abonnement aux transports en commun qu'il utilise entre son domicile et son travail ou de l'abonnement à un service public de location de vélos tel que « Vélocité » (articles L. 3261-2 et R. 3261-1 du Code du travail). Pour cela, gardez vos coupons d'abonnement et joignez-les à vos notes de frais, l'employeur ne peut refuser !

Toujours pas convaincu du gain ? Voici quelques exemples : La carte Sésame, abonnement mensuel au bus et train TER, utilisable tous les jours dans tout le Grand Besançon, ne vous coûtera plus que 17,60 € par mois si votre travail et votre domicile se trouvent en communauté d'agglomération bisonnaine. L'abonnement « activi'ter », qui offre déjà jusqu'à 75 % de réduction sur les trajets TER, peut aussi vous être pour moitié remboursé. Ainsi pour un abonnement mensuel au départ de Valdahon, Baume-les-Dames ou Arc-et-Senans, vous dépenserez environ 31 € pour rejoindre Besançon... Comparez avec le coût de l'essence et de



l'usure de votre véhicule pour faire un peu plus des 30 km qui séparent ces bourgs de Besançon, 2 fois par jour : plus de 1 200 km en voiture, soit des frais estimés à plus de 400 euros par mois ! Ne doutez plus, vous connaissez le gain écologique des transports en commun, il est aussi économique ! Et puis citons aussi le gain sportif (rejoindre la gare en vélo ou à pied, c'est bon pour la santé) et psychologique (se reposer et lire dans le train, loin du stress de la route et des embouteillages).

Au plaisir de vous rencontrer et d'échanger au hasard d'un wagon...

Claire Moreau

La vigne se met à nu...

Le 3 octobre dernier dans le vignoble de Bourgogne, 713 personnes dans le plus simple appareil ont participé à l'installation artistique et militante de Greenpeace France et du célèbre artiste américain Spencer Tunick. Cette immense sculpture vivante a permis d'illustrer la vulnérabilité de l'homme et de sa culture face aux dérèglements climatiques, deux mois avant le sommet de Copenhague. Les impacts se font déjà sentir partout dans le monde, notamment en France sur les terroirs et les vignes. Pourtant, les professionnels du vin annoncent 2009 comme étant un grand millésime, d'une qualité inégalable depuis longtemps. Pour le moment, le réchauffement climatique bonifie le vin puisque les conditions sont favorables à la vigne : hausse de l'ensoleillement et des températures, diminution des maladies (sauf en 2008), etc. Mais dans quelques années, toute la carte des vins sera redessinée, avec des vignes poussant plus au nord et plus en altitude alors que plus au sud, les pratiques culturales devront s'adapter et le choix des cépages, donc des appellations d'origine contrôlée, sera bouleversé. Selon les scénarios envisagés par le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat, une hausse de seulement 1°C correspondrait à un déplacement de 160 km vers le nord de la végétation : le pinot noir de Bourgogne aurait alors la typicité d'un côte du Rhône.

Face à ce constat, des professionnels du vin et de la gastronomie française ont poussé un cri d'alarme en août dernier en se joignant à Greenpeace pour expliquer que le réchauffement climatique menace les vignobles français et qu'il est temps de mettre en place des mesures ambitieuses pour protéger les terroirs.



Mobilisation organisée par Greenpeace et l'artiste américain Spencer Tunick dans un vignoble en Bourgogne © Pierre Gleizes / Greenpeace

Le marché du vin bio connaît justement un essor sans précédent et de plus en plus de producteurs se tournent vers cette agriculture plus respectueuse de l'environnement, comme dans le Jura où 10 % de la viticulture est biologique. Mais encore faut-il que toute la filière se mette au diapason et que certains n'assignent pas en justice des associations comme le MDRGF pour avoir réalisé et publié des analyses sur la présence de pesticides dans le raisin de table vendu en supermarché !

Emilie Leboucher

Pour aller plus loin :

Signez l'appel ultimatum climatique : <http://www.greenpeace.fr/alerte-au-rouge/>

Soutenez le MDRGF : <http://www.generations-futures.org>

HÉRISSON QUI RIT HÉRISSON QUI PLEURE



350 !



350. C'est presque le nombre de jours d'une année, c'est aujourd'hui le chiffre le plus important du monde, la limite maximale de dioxyde de carbone dans l'atmosphère (en ppm, terme scientifique signifiant partie par million, de CO₂). Actuellement la concentration de CO₂ est de 390 ppm, ce qui implique un niveau extrême et représente la cause de la fonte des glaciers, l'augmentation des sécheresses et la disparition des forêts.

Le 7 décembre à Copenhague s'ouvre le sommet des Nations unies sur le climat, où les représentants de tous les Etats du monde vont décider de l'avenir de la planète. Le protocole de Kyoto, élaboré en 1997 et ratifié par 175 pays, à l'exception notable des Etats-Unis, arrive à expiration en 2012 mais il est aujourd'hui nécessaire de repenser les objectifs de réduction des gaz à effets de serre.

Les ONG, conscientes, bien plus que les dirigeants des pays industrialisés ou émergents, de l'enjeu de ce sommet, se mobilisent et proposent des actions afin que chaque citoyen puisse agir à son niveau pour interpeller ses élus. De Vergers Vivants, association du Pays de Montbéliard, qui vend 350 bouteilles de leur jus de pommes au prix symbolique de 3,50 euros à Greenpeace qui lance une campagne médiatique d'envergure avec une cyberaction et notation des dirigeants en fonction de leur discours et de leurs actes, une multitude d'initiatives se multiplie depuis quelques semaines ; on compterait près de 5 200 événements dans plus de 180 pays.

Martine Landry

Pour en savoir plus : www.copenhague-2009.com ; www.350.org/fr ; www.dont-nuke-the-climate.org ; [www.climateflag](http://www.climateflag.com)

De gauche à droite : Production de la cuvée spéciale « 350 » de jus de pommes par Vergers Vivants > Copenhague > Bangladesh > Antarctique > Egypte > Sydney > Cap Town en Afrique du Sud > République Dominicaine > Barrière de corail en Australie © 350.org



Une fausse bonne idée dans le Haut-Doubs

C'est à Pontarlier qu'un projet, dangereux pour la biosphère comme pour l'éco-responsabilité de nos concitoyens, essaie de voir le jour. Nommé Déshy 25, il s'agit de coupler deux processus industriels issus d'une même logique (la surconsommation de planète), à savoir la production industrielle d'herbe dans une logique d'intensification et l'incinération de déchets.

Un paysan du Haut-Doubs pourra donc sous-traiter ses opérations de fanaage. Concrètement, selon une programmation définie par secteur, un tracteur avec une grosse autochargeuse coupe l'herbe sur plusieurs exploitations. Elle est alors acheminée au Smetom, le syndicat de gestion des déchets de Pontarlier, qui profite de la chaleur perdue en été par l'usine d'incinération, pour déshydrater ce fourrage et le transformer en granulés ou en bottes de haute teneur en protéines et énergie et rapporter la marchandise le jour même

à l'éleveur. Ce processus permet donc de faucher sous la pluie et tôt au printemps même si la météo est peu sûre, l'air humide et le soleil discret. Cela permet donc une utilisation précoce de la parcelle qui conduit au fil de la saison à la possibilité de 5 fauches au lieu de 3 actuellement, soit 8 tonnes/ha au lieu de 4.

Ce projet peut sembler satisfaisant de prime abord, sauf qu'il présente de nombreux effets collatéraux inacceptables, en cautionnant et en entretenant des processus que FCNE dénonce particulièrement.

L'intensification de l'agriculture sur la région est un véritable drame pour les sols et la biodiversité : sols fragilisés par les engrais et/ou les herbicides, espèces végétales en nombre réduit de même que tout leur cortège de papillons, sauterelles et autres insectes. On parle ainsi de désert vert des plateaux et montagnes du Jura.

L'incinération des déchets constitue un véritable aspirateur à déchets. Grande spécialité française, elle s'oppose ainsi à la valorisation des déchets recyclables et à la réduction de leurs quantités produites. Elle est responsable enfin de centaines de molécules toxiques émises dans l'atmosphère (gaz), les eaux et les sols (mâchefers), qui participent à la perte de vitalité de la biosphère, espèce humaine comprise (par des cancers entre autres).

Une fois de plus, un projet entretient nos concitoyens dans une facilité de surconsommation des ressources planétaires...

Gilles Sené



Faut-il plus d'ÉOLIENNES en Franche-Comté ?

Bénéficiant d'une technologie aboutie, l'éolien est l'une des énergies renouvelables les plus prometteuses. Mais lorsqu'un projet s'implante localement, il y a souvent débat ! Qu'en est-il en Franche-Comté où de nombreux projets ont vu le jour mais ont finalement été stoppés ?

Emilie Leboucher

L'éolien en France

En 2009, la France a dépassé les 4 000 mégawatts (MW) de puissance raccordée pour 625 installations ; ce sont 3,3 terawatt-heures produits au 1^{er} semestre 2009, soit l'équivalent d'un million de tonnes de charbon économisé si cette électricité provenait d'une centrale thermique. Suivant l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement, la France doit produire 23 % d'énergies renouvelables en 2020 soit environ 20 000 MW pour l'éolien terrestre. Il reste donc un sacré bout de chemin à parcourir !

Et en Franche-Comté ?

Depuis décembre 2007, la Franche-Comté s'est lancée dans l'éolien avec l'installation de 15 éoliennes sur le Lomont dans le Doubs, d'une puissance de 2 MW chacune. Avec ce parc d'une puissance de 30 MW, alimentant plus de 24 000 habitants, la Franche-Comté utilise 0,9 % d'électricité éolienne pour la consommation domestique de la région. Depuis l'installation du Lomont, un vent favorable souffle sur les collines franc-comtoises (Crêt Monnot, Etival, Chamole, Saint-Maurice-Crillat...) mais la plupart des projets sont abandonnés, stoppés par le Préfet ou toujours en cours d'instruction... Seul celui de Bourguignonles-Morey (70) avec 10 éoliennes de 2 MW est en bonne voie, l'enquête publique ayant été réalisée cet été.

Procédures et lenteurs...

Les procédures pour installer des éoliennes sont complexes. « A force de multiplier les contraintes juridiques qui pèsent sur la

filrière, il sera bientôt plus facile de construire une centrale nucléaire qu'une éolienne ! »

avertit Arnaud Gossement, porte-parole de France Nature Environnement (FNE). Les développeurs de projets éoliens doivent vérifier la conformité du projet avec le plan d'occupation des sols ou le plan local d'urbanisme, réaliser une étude d'impact, obtenir l'avis des différents services de l'Etat concernés (énergie, paysage, biodiversité...), suivre l'avis du commissaire enquêteur concluant une enquête publique et enfin, obtenir un permis de construire autorisé par le Préfet.

Alors que FNE espérait un allègement des formalités, le Sénat vient de décider dans le cadre du Grenelle II que les éoliennes seront désormais soumises en 2011 à la procédure très lourde et complexe des installations classées pour la protection de l'environnement. Pendant que le développement de l'éolien est mis à mal et que la France annonce l'importation d'électricité pendant l'hiver, l'Espagne, le 8 novembre dernier, a atteint 50 % de l'électricité produite sur son territoire par l'éolien, soit la puissance de production de 11 réacteurs nucléaires.

Plus d'éoliennes en Franche-Comté ?

Le Conseil régional de Franche-Comté a réalisé en 2000 un atlas éolien de la région qui a permis de faire ressortir cinq sites potentiels d'implantation d'éoliennes : le Crêt Monnot, le Mont Devoir, le Lomont, le Ballon de Servance et Septmoncel. Fin 2008, la Direction régionale de l'environnement (DIREN) a publié un guide méthodologique pour l'implantation d'éoliennes en Franche-Comté, qui décrit les procédures réglementaires, mais aussi une carte de synthèse des contraintes interdisant cette implantation (couloirs aériens, radars de télécommunication, couloirs de migration d'oiseaux, les chauves-souris, les zones humides, les zones Natura 2000, les sites classés, les zones AOC, les couloirs de

vue, etc.). Il en ressort que seuls quelques territoires et une partie de la Haute-Saône semblent favorables à l'éolien. La Région a publié en 2009 le schéma régional éolien pour favoriser le développement de cette énergie. Il permet d'actualiser l'atlas de 2000 avec notamment la cartographie des zones à vitesse de vent plus faible et à une altitude inférieure à 10 mètres. Ce dernier point permet d'envisager le développement du petit éolien (éoliennes de moins de 12 mètres).

D'un point de vue économique

L'éolien intéresse beaucoup les collectivités avec une taxe professionnelle qui représente en moyenne par an (pour une éolienne de 1 MW), 6 000 € pour la commune, 6 000 € pour le département et 1 200 € pour la région. Les propriétaires fonciers aussi ont droit à des indemnités (de 1 000 à 3 000 € par éolienne). Pour une éolienne de 2 MW, l'amortissement peut être réalisé en trois ou cinq ans ; c'est donc avec le vent en poupe que les développeurs et promoteurs choisissent l'éolien ! Suez, Areva, Alstom se lancent dans la course au rachat de sociétés de développement de l'éolien, telle que la Compagnie du vent.

Attention aux chauves-souris

Les éoliennes représentent un danger réel pour les chauves-souris. La gravité du problème ne peut cependant pas encore être évaluée avec précision. Pour le seul parc éolien de Franche-Comté, au Lomont, 13 éoliennes sur 15 sont en milieu forestier, le risque apparaît donc fort. Quelques études ont été réalisées en amont de leur construction mais malgré les engagements du maître d'ouvrage, aucun suivi n'est réalisé depuis leur installation.



© CPEPESC

Le Lomont fait des histoires !



© Ciment TP

Le seul exemple franc-comtois fait débat ! Sans compter les promesses non tenues d'étude d'impact sur la faune après installation, le développeur du projet Eole-Res a vite vendu son bébé à des investisseurs étrangers. Le tarif moyen du kw/h éolien payé par EDF est de 6,5 centimes alors que le tarif d'achat fixé par l'Etat est de 8,2 centimes. La différence est donc compensée par l'Etat et l'argent public ; ce qui pourrait représenter 70 000 € par an pour l'exemple du Lomont ! Il serait plus logique que cet argent revienne aux collectivités locales comme c'est le cas en Allemagne ou au Danemark, grâce à des régies intercommunales de production d'électricité éolienne.

L'avis de FCNE Des éoliennes à taille moyenne



Nos objectifs en matière d'énergie sont doubles : s'affranchir du nucléaire, tout en contenant au maximum le réchauffement climatique, c'est-à-dire en réduisant le plus vite et le plus efficacement possible nos consommations d'énergies fossiles. Ces enjeux ne sont pas seulement colossaux, ils sont vitaux !

Les réponses sont à la fois multiples, collectives et individuelles, mais globalement, peuvent s'articuler sur deux voies : la recherche d'une sobriété énergétique tous azimuts et le développement d'énergies alternatives. Assurément, l'énergie éolienne, exploitée depuis des siècles, constitue une ressource énergétique à développer, mais sous plusieurs conditions : que son intégration environnementale et son acceptation, humainement parlant, soient démontrées.

Le gigantisme des projets, leur éloignement du lieu de consommation de l'électricité, leur intégration sociétale constituent des freins à leur acceptation et les levées de bouclier sont trop fréquentes... A contrario, nous ne pouvons que saluer l'exemple de ce projet des Ardennes belges : porté par une association locale, Vents d'Houyet et une coopérative (avec un système de parts ou d'abonnement), la taille moyenne des éoliennes (800 kW, 70 m de haut), son nombre restreint et un coût supportable (900 000 € par machine) permettent de produire uniquement l'électricité nécessaire à la population de la communauté de communes (300 foyers). Chaque éolienne est même parrainée par des enfants. L'acceptation est optimale, chacun sachant ce qu'il doit au changement relatif de son paysage visuel en déclenchant l'interrupteur d'une lampe...

Gilles Sené, président de FCNE

L'avis de la LPO Franche-Comté Le vent et les oiseaux...

L'énergie éolienne naturelle est indispensable à la mobilité des oiseaux, ces vertébrés privilégiés qui voient la vie d'en haut et qui relient les continents avec une aisance unique chez les êtres vivants. L'Homme cherche aujourd'hui à dompter cette source d'énergie avec une vertu incontestable mais peut-être relative...



La « culture du vent », comme tout aménagement anthropique, crée un potentiel contraignant pour l'environnement naturel. La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Franche-Comté a participé en 2008 à l'élaboration du Guide méthodologique pour l'implantation d'éoliennes en Franche-Comté (<http://www.franche-comte.ecologie.gouv.fr/spip.php?article529>) avec la DIREN Franche-Comté.

Il est important de retenir que l'enjeu avifaune ne permet pas d'être radicalement et globalement opposé à cette source d'énergie. En revanche, il est indispensable que les études accompagnant chaque projet soient effectuées de manière rigoureuse. Il apparaît en effet que les généralisations sont difficiles et c'est au cas par cas que la pertinence et l'impact d'un parc éolien doivent être appréciés. Sur la base d'espèces à enjeu, une première carte régionale a pu être établie qui indique dans quels secteurs les enjeux sont plus ou moins identifiés à ce jour.

Lors du colloque international sur le Milan royal qui s'est tenu en octobre dernier à Montbéliard, nous avons pu constater que certaines études allemandes pointent ces infrastructures comme potentiellement dangereuses pour l'espèce, localement et en période de reproduction. En Franche-Comté, il est important d'évaluer finement les éoliennes existantes et futures, par exemple celles du Lomont qui se situent sur un important axe d'oiseaux migrateurs (au moins 25 000 oiseaux dont plus de 2 000 milans royaux ont longé ce parc cet automne : www.migraction.net).

Jean-Philippe Paul, coordinateur du pôle connaissance et conservation à la LPO Franche-Comté

L'avis des Verts francs-comtois Chacun doit participer à l'effort public

Les Verts francs-comtois soutiennent l'éolien comme les autres énergies alternatives au nucléaire et au pétrole. Mais, en Franche-Comté comme ailleurs, chaque projet qui pointe le bout d'une pale est en général contesté par des associations locales vite soutenues par la « fédération » Vent de colère, regroupement des anti-éoliens animé par des personnalités pronucléaires qui, par leurs réseaux, lui donne des moyens et une forte couverture médiatique. « Le Préfet de Franche-Comté refuse pour l'instant quasiment toutes les demandes d'implantation mais il ne pourra pas le faire indéfiniment » indique Marc Borneck, conseiller régional Vert, « Nous ne sommes pas pour implanter des éoliennes partout mais chacun doit participer à l'effort public pour diversifier les ressources énergétiques, en Franche-Comté comme ailleurs ; même le Parc naturel régional du Jura, par exemple ».



LES ÉCOGESTES DES COLLECTIVITÉS

Retour aux GOUTTES !

Le Parc des Jonchets, à Grand-Charmont près de Montbéliard, est un lieu de passage apprécié des piétons et cyclistes. Il représente surtout un très bel exemple de gestion alternative des eaux pluviales qui s'inscrit dans un projet plus vaste de gestion environnementale et sociale.

Quentin Le Tallec



© Arnaud Gray CAPM

Un peu d'histoire...

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la zone humide des Jonchets était composée d'un marécage, de mares et de ruisseaux alimentés par des gouttes (sources). Véritable éponge, elle filtrait et stockait naturellement l'eau pour la restituer paisiblement à la rivière, la Lizaine. Cette zone humide des Jonchets a subi à maintes reprises des interventions de l'homme qui ont gommé son rôle de rétention et d'épuration des eaux. Des drains furent d'abord creusés dans le marécage pour l'assécher à des fins d'utilisation agricole. Puis laissée à l'abandon, la zone s'est enfrichée avant d'accueillir de gros tuyaux dirigeant les eaux pluviales de Grand-Charmont vers la Lizaine. Ces différents scénarios ont très vite montré leurs limites car ils eurent pour conséquence le gonflement rapide de cette rivière à la moindre averse. Ce type d'urbanisation, qui imperméabilise les sols, est à l'origine des problèmes chroniques d'inondation dans les agglomérations.

Heureusement, suite à divers inventaires des milieux naturels de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard (CAPM), la zone humide des Jonchets attira l'attention par ses qualités floristique et

faunistique et par son passé marécageux. Le projet de réhabiliter ce milieu en véritable zone humide apparut alors. Un groupe de travail se met en place pour élaborer le dossier d'autorisation du projet au titre de la loi sur l'eau, groupe auquel participait Michel Cottet de l'association Doubs Nature Environnement, qui, par son exigence, a contribué à sa qualité.

Une gestion des eaux pluviales originale

Depuis 2008, les fonctions naturelles de la zone humide des Jonchets sont réutilisées dans un processus de gestion alternative des eaux pluviales. Celles-ci sont en effet dirigées des toits ou des routes des quartiers environnants vers des noues, sorte de bandes végétalisées perméables, longeant les trottoirs pour être acheminées vers un parc. Ce parc a été conçu pour stocker un maximum d'eau, soit par infiltration naturelle, soit par la réalisation de méandres rejoignant des petits plans d'eau.

De l'utile à l'agréable

Au-delà de la gestion de la ressource aquatique, « le projet de réhabilitation de la zone humide des Jonchets a aussi une vocation plus globale qui est de créer un cadre le plus naturel possible et d'en profiter pour sensibiliser à l'environnement, d'être

un lieu de rencontre et de déplacement doux pour la population locale » explique un employé du service paysage, espaces verts et naturels de la CAPM : zones enherbées, plantations d'arbres indigènes, plans aquatiques entourés de végétation, bosquets, haies, vergers, observatoire ornithologique... L'aspect sauvage du site choque certaines personnes pour qui le parc paraît non entretenu. Pourtant la friche n'est pas le produit de l'abandon mais de la gestion de la biodiversité. Des négociations ont lieu et le compromis trouvé : tonte régulière des abords des allées et des entrées du parc puis arrachage de certaines « mauvaises herbes » visibles, proches des voies de communication.

Trouver l'équilibre

Ce type de gestion nécessite du temps pour trouver son équilibre. Des actions permettent de maintenir facilement certains milieux en leur état en stoppant leur évolution naturelle. Par exemple, faucher annuellement les parties enherbées et enlever le produit du fauchage empêche l'enrichissement du sol qui modifierait la composition de la prairie et évite que les arbustes s'installent. Un certain type de prairie avec sa biodiversité associée est donc entretenu. En revanche, certaines parties du parc, notamment celles buissonnantes ou plantées d'arbres, laissées intentionnellement à leur évolution naturelle rentrent dans une dynamique qui prend du temps pour arriver à un stade d'équilibre avec un aspect plus harmonieux.

Une fonction sociale indéniable

Le parc des Jonchets recèle bien des atouts qui ont permis son appropriation par la population locale. Il est tout d'abord un lieu de rendez-vous des Charmontais où les usagers peuvent se promener et faire des haltes sur du mobilier approprié. Il intègre des aires de jeux pour les enfants. Le sentier central est un axe de communication pour piétons et cyclistes entre Bethoncourt, un centre commercial et Grand-Charmont. C'est un lieu de rencontre pour les jeunes adolescents. Malheureusement, des manquements au civisme apportent leur lot de tags et de dégradation en tout genre. Mais quand on lit sur un lampadaire ce graffiti « *Ma Jonchet Street* », les initiateurs du projet peuvent se satisfaire d'avoir créé un lieu où les jeunes se sentent chez eux.



LE MILAN ROYAL, sa majesté menacée

Beau et fragile, voyageur et sédentaire, le milan royal est en très forte régression. Des actions sont mises en place en Franche-Comté afin d'enrayer son déclin. Explications de la LPO Franche-Comté.

Philippe Legay, LPO Franche-Comté

Le milan royal est un rapace majestueux que l'on reconnaît aisément à son vol lent et souple, à sa grande taille (plus grand qu'une buse), à sa teinte rousse ainsi qu'à ses longues ailes présentant deux tâches blanches et sa longue queue fourchue. Migrateur, le milan royal est présent en Franche-Comté de fin février à fin octobre et passe l'hiver dans le Massif Central, les Pyrénées et en Espagne. On le rencontre dans des paysages de polyculture où dominent des surfaces en herbe et des bosquets. Les plateaux herbagers du Doubs et du Jura concentrent l'essentiel des effectifs en Franche-Comté où il est familier au dessus des villages, dans les cours de fermes et dans les prairies à la recherche de charognes, de campagnols ou de vers de terre. Le milan royal est une espèce exclusivement européenne. L'Allemagne, la France, l'Espagne et la Suisse abritent l'essentiel de la population mondiale estimée entre 20 000 et 25 000 couples.

Une espèce menacée

Encore importantes en Franche-Comté à la fin des années 1980, les populations de milan royal ont commencé à décliner dans l'est de l'Europe (Allemagne notamment) et dans le nord-est de la France dans les années 1990. Parallèlement, une diminution du nombre de migrateurs sur les cols pyrénéens était observée chaque année passant de 10 000 en 1990 à plus de 4 000 en 2008 ! Les causes de diminution sont multiples mais la majeure partie des cas est liée à la destruction de son habitat et à la modification des pratiques agricoles devenues plus intensives favorisant ainsi les cultures au détriment des prairies. Ces pratiques se traduisent par l'emploi de traitements phytosanitaires qui occasionne une régression des populations de proie. L'empoisonnement (notamment dans le cadre de la lutte contre les campagnols), le tir, la fermeture des décharges et les collisions avec les lignes électriques, les véhicules et les éoliennes sont d'autres menaces bien réelles. Avec près de 16 % de la population

mondiale au sein de son territoire, la France joue un rôle important dans l'étude et la conservation du milan royal. En 2003, l'Etat a lancé un plan de restauration national avec une cohérence internationale. La Franche-Comté étant une région dotée d'une part importante de la population nicheuse de France estimée à 3 500 couples, la Direction régionale de l'environnement de Franche-Comté et la LPO Franche-Comté ont décliné en 2006 ce plan d'action régional.

Des milans suivis à la trace...

L'un des volets de ce plan de restauration est le suivi rigoureux de zones échantillons et le baguage des jeunes milans afin de collecter des informations sur les paramètres démographiques et l'évolution des effectifs. Le principe de ce suivi consiste à recenser chaque année les couples nicheurs de milans royaux sur une surface délimitée et de suivre la reproduction. Cinq zones sont établies et permettent de suivre une trentaine de couples chaque année. Les nids découverts sont



● Bagage d'un milan par Philippe Legay
● © Frédéric Ravenot



© Thierry Petit

systématiquement protégés et recensés auprès des organismes gestionnaires des forêts. Le baguage et le marquage des poussins en juin permettent d'obtenir des informations essentielles telles que la survie, l'identification des sites d'hivernage et de halte lors des migrations, la fidélité aux sites de reproduction etc. Les poussins sont équipés de petites marques de couleur sur chaque aile afin de les individualiser et de pouvoir les reconnaître lorsqu'ils sont en vol ou posés à distance. Depuis 2006, 67 milans ont été équipés avec ce type de marques en Franche-Comté. Plusieurs de ces jeunes milans ont déjà été observés dans la nature, on parle alors de « contrôle ». On recense plus de 80 contrôles depuis 2006 dont 13 en dehors de la Franche-Comté. Au moins deux oiseaux ont atteint l'âge adulte et sont revenus en Franche-Comté non loin de leur site de naissance mais leur reproduction n'a encore pas été constatée.

limiter les déplacements en Espagne

Un autre volet essentiel de ce plan de restauration est le suivi de la migration du milan royal sur le site de Pont-de-Roide où transitent chaque année près de 2 000 milans en provenance des pays de l'Est avant de rejoindre les quartiers d'hivernage. En octobre 2008, une première placette d'alimentation a vu le jour sur le centre d'enfouissement des déchets de Corcelles-Ferrières dans le Doubs puis une seconde vient d'être mise en place à Vaivre-et-Montoille dans la région de Vesoul. L'intérêt de cette démarche est de réinstaurer l'hivernage du milan royal en Franche-Comté dans le but de limiter leurs déplacements vers l'Espagne où de nombreux milans royaux sont victimes d'empoisonnement.

Contact :

Pour participer aux opérations évoquées ci-dessus, contactez la LPO Franche-Comté – Tél. 03 81 50 43 10 – <http://franche-comte.lpo.fr>

AlimenTERRE



Patrice Bernard est président de Recidev, association de solidarité internationale qui relaie en Franche-Comté la campagne AlimenTERRE avec un collectif* d'associations de protection de l'environnement, de producteurs locaux, etc.

Elvina Bunod



Quel est l'objectif de la campagne AlimenTerre ?

C'est une campagne d'éducation et de sensibilisation sur les causes de la faim dans le monde et le concept de souveraineté alimentaire. Elle a été mise en place en 2001 par le CFSI, une des plus vieilles ONG françaises, créée en 1960. La Franche-Comté est une région pilote en France car nous proposons beaucoup d'actions comme le Grand marché alimentaire et solidaire à Besançon, des animations dans les écoles et les lycées, un festival du film AlimenTerre avec une quinzaine de projections réparties sur toute la région en octobre et novembre.

Qu'est-ce que la souveraineté alimentaire ?

La notion de souveraineté alimentaire est née en réaction au concept de sécurité alimentaire que la FAO (Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation) avait soutenu par vote dans les années 70 comme un droit des peuples à avoir accès à une alimentation en quantité suffisante. Les paysans des pays en voie de développement ont réagi en demandant de pouvoir être maîtres de leur propre politique agricole et de ne pas subir les importations (céréales, viandes, lait...) imposées par les pays du Nord, qui, à cause de leurs bas prix, concurrencent injustement les producteurs

locaux. Les sociétés doivent avoir le droit d'accéder à une nourriture suffisante, saine, qui corresponde à leur mode de vie et de culture, et surtout qui fasse vivre le tissu agricole local.

Un correspondant qui s'occupe d'une association en Centrafrique m'a récemment raconté que le gouvernement avait demandé à des paysans de mettre en place des plantations de navets pour exporter et faire rentrer des devises au pays. Mais ces navets n'ont pas été récoltés car les paysans ne savaient même pas quand les ramasser ni comment les cuisiner !

Un milliard de personnes souffrent de la faim dans le monde, les 3/4 sont des agriculteurs, comment expliquer ce paradoxe ?

Ce sont essentiellement des paysans d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. La libéralisation brutale du commerce agricole et la domination de l'agrobusiness mettent en péril des millions de fermes familiales... La Politique agricole commune européenne est aussi très néfaste : les produits sont payés avant d'être exportés ! Cette concurrence déloyale amène les paysans du sud à vendre leurs produits agricoles moins cher que le coût réel de production. Ils s'appauvrissent, vendent leurs biens pour se nourrir avant de gonfler les bidonvilles des zones urbaines.

« Le monde a faim, nos choix sont vitaux » c'est le thème de la campagne AlimenTerre, quels sont ces choix et que pouvons-nous faire concrètement ?

Nous faisons appel au citoyen électeur et au consommateur. S'informer sur la faim dans le monde et sur les modes de productions permet d'orienter ses choix de consommation. Le commerce équitable garantit des prix rémunérateurs aux producteurs. Favoriser les filières courtes, à taille humaine, apporte une meilleure maîtrise de l'offre et la demande, ce qui permet de produire moins d'excédents expédiés dans les pays pauvres. Nous demandons la mise en place de politiques qui protègent les paysans du sud des importations massives et qui permettent à chaque Etat d'organiser un système agricole efficace (paysans formés, routes fiables, infrastructures de distribution et de transformation correctement équipées, prix garantis...).

*Le collectif ALIMENTERRE de Franche-Comté regroupe les organisations suivantes : Interbio, les Jardins de Cocagne Chalezeule, la Confédération Paysanne du Doubs, Franche-Comté Nature Environnement et RECIDEV, chargé de la coordination.

Faim dans le monde, dites un chiffre !

- > 1 milliard 20 millions. C'est le nombre de personnes qui souffrent de la faim en 2009, soit 1 personne sur 6 à travers le monde.
- > 70 % des personnes sous-alimentées dans le monde sont des femmes.
- > 1/4 de la nourriture produite au niveau mondial est jetée sans être consommée.
- > 75 % des paysans du monde cultivent sans tracteur ni traction animale mais avec des outils manuels !

« L'Europe plume l'Afrique », un exemple de désordre alimentaire avec le poulet

Au Cameroun, l'aviculture est avant tout une activité familiale. Un poulet local coûte 2,40 euros alors qu'un poulet importé (découpes congelées de poulets et de poules de réforme) est au prix de 1,50 euro. En Europe, la généralisation des modes de production hors-sol a permis de réduire incroyablement les coûts. D'autant plus que la guerre commerciale entre les entreprises agro-industrielles pousse les prix toujours plus vers le bas. En 2004, l'association citoyenne de défense des intérêts collectifs a lancé une campagne de soutien en faveur de la filière avicole camerounaise. Elle s'est traduite par un début de boycott du poulet congelé par les consommateurs. Elle a permis également quelques avancées auprès des pouvoirs publics qui ont pris des mesures : quotas, augmentation de la TVA et des droits de douane sur les importations, exonération fiscale de la production locale, etc.





Visitez...

Le jardin extraordinaire de Bernard Dupont

Bernard Dupont, administrateur de Franche-Comté Nature Environnement, est un passionné de la terre. Nous avons profité de cette année exceptionnelle concernant le jardinage pour effectuer une petite visite de son jardin extraordinaire et multicolore en vallée de l'Ognon...



j'entre en décroissance » plaisante-t-il. « C'est surtout le travail de la terre qui prend le plus de temps ». Bernard se consacre à son potager de 5h30 à 8h30 du vendredi au dimanche matin sans compter les semis et repiquages.

Le jardin où il cultive la plupart de ses légumes se trouve en plein champ ce qui permet d'arroser seulement lors des repiquages contrairement à un jardin autour d'une maison qui demande un arrosage plus régulier pour limiter la concurrence avec les racines des arbres.

La période de fin mai/début juin marque le vrai début des récoltes. Les petits pois d'abord *« qui sont un véritable luxe après une période où il n'y avait pas grand chose au jardin »*. Les salades ensuite. Le mois de juin est assurément le mois des laitues, le jardin en donne à profusion et elles poussent sans encombre.

« Le jardinier a souvent tendance à semer trop de graines à la fois alors que la réussite au jardin passe par l'étalement des semis sur une période la plus longue possible. » En appliquant cette règle, Bernard



peut ainsi manger des tomates pendant cinq mois par exemple.

Outre son jardin en plein champ de 7 ares et un verger de hautes tiges d'une trentaine d'ares comptant une soixantaine de variétés de fruits, Bernard a aménagé le terrain autour de sa maison en jardin et vergers où l'on peut trouver des pêchers, pommiers, poiriers, des kiwis de Sibérie, etc. et aussi des gîtes à chauves-souris, des nichoirs à chouettes chevêches et hulottes, un terrier pour les renards, un affût à oiseaux... Il pratique également la fauche tardive pour développer la biodiversité. C'est ainsi que cette année, 12 pieds d'orchis pyramidal ont côtoyé une centaine de plantanthers à deux feuilles.

Elvina Bunod

Elvina Bunod

Bernard Dupont tient aussi un blog passionnant dans lequel il nous livre entre autres de nombreux secrets de jardinage et histoire de légumes :
www.leblogadupdup.org



14 variétés de carottes, 30 de radis asiatiques, 10 sortes de betteraves, 20 d'artichauts, des melons, des pastèques, des aubergines africaines, 16 sortes de navets, 12 variétés de chicorées italiennes... Bernard Dupont ne peut s'empêcher de semer ! Des choux-fleurs violets, des tomates et des radis multicolores, et même la laitue truitée, originaire d'Autriche, qui a été élue meilleure salade au monde !

« Cela représente beaucoup de travail, du coup, l'an prochain,



La laitue truitée, championne du monde des salades !

La chronique historique de Lucie : Aux choux ou à la broche

Déjà au Moyen Age, la société comtoise était plutôt carnivore ; on employait d'ailleurs le mot « viande » pour parler de nourriture en général (du latin *vivenda* : « ce qui sert à la vie »). C'est en ville qu'on vendait la viande et qu'on la consommait le plus. Dole comptait par exemple plus d'une vingtaine de bouchers vers 1430. A Besançon, on a retrouvé beaucoup de traces archéologiques de mouton et chèvre, bœuf, porc, équidé, volaille et même du jeune chat, de la chouette chevêche et hulotte ainsi que les produits de la chasse. Cependant, à voir les menus des repas très riches en viandes diverses lors des tables et banquets, les seigneurs restaient les plus consommateurs.

Comme aujourd'hui, la vente et l'abattage étaient très réglementés mais étaient réalisés sous un même toit. L'espace de débitage était public ; la surveillance était ainsi facilitée, l'hygiène améliorée et la viande vendue extrêmement fraîche, sans vers



ni mouches. L'édifice se trouvait souvent à proximité d'un cours d'eau pour évacuer les déchets et résidus d'abattage (Pontarlier, Ornans, Montbéliard, Arbois, Besançon...). Les bouchers portaient un tablier et ne touchaient pas aux viandes durant la vente. A Besançon, les boucheries étaient nettoyées chaque jour et dès qu'une bête était « saignée à terre ».

Puis, un net recul de la consommation s'est fait sentir au siècle des Lumières : à Montbéliard, seulement 200 bœufs et vaches ont été débités chaque année au 18^e siècle pour 3 500 habitants. La viande était alors devenue alors trop chère et ce, jusqu'à l'entre-deux-guerres. Aujourd'hui, on s'interroge sur la responsabilité de la surconsommation de viande sur la santé et sur l'environnement.

Lucie Grandemange

Marché de Noël



> du 28 novembre au 24 décembre

Retrouvez les associations de la maison de l'environnement, tous les mercredis, samedis et dimanches, du 28 novembre au 24 décembre, place Pasteur à Besançon, au cœur de l'éco-village de Noël. Des animations ludiques autour de la biodiversité, des déchets et des éco-gestes sont proposées entre autres, par la LPO Franche-Comté, Doubs Nature Environnement et le Conservatoire régional des espaces naturels de Franche-Comté.

Ne manquez pas non plus le marché de Noël solidaire du 4 au 16 décembre au Square Saint-Amour dont l'invité d'honneur est Haïti.

Pour en savoir plus :

www.besancon-tourisme.com

Événementiel

> En décembre

Si toutes les glaces du Groenland venaient à fondre, l'eau de la mer augmenterait de 7 mètres. C'est pourquoi la campagne SevenMeters.net mettra en place en décembre lors du sommet climatique de l'ONU 24 kilomètres de lumières clignotantes rouges qui seront fixées à 7 mètres de hauteur dans les rues de Copenhague pour représenter l'une des graves conséquences du réchauffement de la planète. Des actions de ce genre sont prévues un peu partout dans le monde.

Renseignements :

www.sevenmeters.net



Conférence

> Mardi 12 janvier à Besançon

A l'occasion du lancement des Rendez-vous nature 2010 consacrés cette année à la biodiversité, les associations de la maison de l'environnement de Franche-Comté se réunissent pour vous proposer une conférence et faire le point sur l'état de la biodiversité de notre région.

Rendez-vous à 20h30 au Petit Kurssal à Besançon. Entrée libre.

Renseignements :

MEFC – Tél. 03 81 50 25 69

www.maison-environnement-franchecomte.fr



Nous avons besoin de votre soutien

Pour agir, Franche-Comté Nature Environnement a besoin de fonds. Les aides publiques sont en voie de disparition, les associations des espèces très menacées !

Aidez-nous à continuer notre combat pour un environnement sain et une nature préservée.

Pour soutenir l'action de FCNE en faveur de l'environnement, je fais un don de :

20€ 30€ 50€ 100€

autre montant :

Je recevrai 4 numéros d'*Empreintes*, un livret sur la récupération des eaux pluviales et un reçu fiscal (votre don est déductible de vos impôts à 66 %, un don de 75 euros ne coûte en réalité que 26 euros).

Je m'abonne à *Empreintes* pour un an (4 numéros)

à partir du n°16 (automne 2009)

à partir du n°17 (hiver 2010)

Je joins un chèque de **10 euros** à l'ordre de Franche-Comté Nature Environnement, maison de l'environnement - 7 rue voirin - 25000 Besançon

Mes coordonnées : Mme M.

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

E-mail :

ABONNEMENT
EMPREINTES

